



Accompagnement pour la création d'un «Guide pratique à destination des Offices de Tourisme ciblés par un contrôle de la Chambre Régionale et Territoriale des Comptes» - 2022

CRTL Occitanie & Hérault Tourisme – Contact : Lucie Vincent ADT34 et Jérôme Arnaud OT34



Contexte :

Les Offices de Tourisme, comme n'importe quel autre établissement public peut faire l'objet d'un contrôle de la Cour Régionale et Territoriale des Comptes Véritable juridiction financière, procédure longue et lourde, la perspective d'un contrôle génère régulièrement beaucoup d'anxiété pour les personnes qui seront en charge de représenter l'Office de Tourisme auprès de la CRTC et de répondre à ses questions et attentes, pendant toute la durée du contrôle. Pourtant, ces contrôles n'ont pas pour objectifs de « faire peur et d'épingler » selon Bernard Diringer Président de la CRTC des Pays

de la Loire, mais ils participent directement à :

- La transparence de la gestion publique
- L'amélioration de la gestion des organismes contrôlés
- L'efficacité des activités de l'administration ou de l'organisme contrôlé, dans un souci de bon emploi des fonds publics

Missions :

Réaliser un travail juridique et pédagogique pour préparer et accompagner les Offices de Tourisme du département de l'Hérault en cas de contrôle de la Cour Régionale des Comptes d'Occitanie

Méthode :

- > Entretiens ciblés
- > Analyse et synthèse juridique
- > Conception et rédaction du Guide Pratique

Partenaires :

Itinéraires Avocat – Pierre Stéphane Rey



Montant de l'accompagnement : 5 475 euros HT